

Le gouvernement a donc conclu que le maintien de la limitation des importations ne profiterait ni à l'industrie dans son ensemble, ni à l'économie du pays. En conséquence, à compter du 1er décembre 1985, les contrôles des importations ne seront maintenus que pour les chaussures habillées ou tout-aller pour femmes et fillettes. Ce secteur, qui représente près de la moitié des ventes de l'industrie canadienne, est le seul auquel le retrait immédiat des contingents pourrait porter préjudice, selon le Tribunal canadien des importations.

De plus, dans le secteur des chaussures pour femmes et fillettes, le gouvernement entend retirer progressivement les contingents au cours des trois prochaines années. Ceux-ci seront accrus de six pour cent la première année, de huit la deuxième et de dix la troisième. Les contingents auront alors été en vigueur pendant onze ans.

M. Kelleher a fait remarquer que les fabricants canadiens seront encore protégés grâce au tarif de 23 % auquel sont assujetties les importations de chaussures.

Pour aider les secteurs touchés par cette décision, le gouvernement a prévu, a annoncé M. Kelleher, trois séries de mesures destinées aux entreprises, aux collectivités et aux travailleurs.

- Les entreprises en difficulté peuvent s'adresser au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.
- Les employés sont admissibles au recyclage dans le cadre des programmes créés par le gouvernement pour former de la main-d'oeuvre qualifiée et pallier aux pénuries. Les travailleurs plus âgés, incapables de trouver un autre emploi, pourront bénéficier des prestations d'adaptation pour les travailleurs.
- Les collectivités touchées pourraient bénéficier du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et du Programme de développement des collectivités.

M. Kelleher a également déclaré que le maintien des contingents pourrait nuire à l'emploi. L'an dernier par exemple, lorsque que les contingents ont été prolongés jusqu'en novembre 1985, la Communauté économique européenne a menacé d'user de son droit de rétorsion, en annonçant qu'elle porterait à des niveaux prohibitifs les tarifs imposés aux produits pétrochimiques et sidérurgiques, au papier kraft, aux fourrures et autres produits canadiens. Mise à exécution, cette menace aurait entraîné des pertes de